

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 rue de Solférino 75341 PARIS CEDEX 07

Tél: 551 64 67



BULLETIN MENSUEL N° 162 - NOV. - DEC. - JANVIER 1975

SNTRS - CGT
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

RENFORCER LA CGT, le moyen le plus sûr de réaliser ses vœux !

par Guy DUPRE
Secrétaire Général

La traditionnelle période des vœux de nouvel an a donné lieu à un festival de discours des hommes du gouvernement, dont les thèmes dominants ont été l'autosatisfaction pour leur action et l'appel à de nouveaux sacrifices pour la population.

A entendre nos gouvernants la situation économique et sociale se serait améliorée en cette fin d'année, et nous devrions "connaître des jours meilleurs en 1975".

La hausse des prix qui s'est poursuivie en Décembre frolant le chiffre record de 18 % pour l'année 1974, le chômage qui se développe avec près d'un million de chômeurs dans notre pays démentent ces propos optimistes que personne ne peut prendre au sérieux.

Quant aux perspectives 75, les étrennes du gouvernement à la population comportant toute une série de hausses qui conduiront inévitablement à une nouvelle aggravation du niveau de vie des travailleurs, démontrent que celui-ci entend poursuivre et développer sa politique antisociale.

Encore plus de sacrifices pour les travailleurs et d'austérité pour les investissements sociaux, toujours plus de cadeaux à quelques trusts leur permettant d'augmenter sans mesure leurs profits, voilà les véritables objectifs du pouvoir pour 1975.

Les personnels de la recherche scientifique qui consacrent leur activité professionnelle à un secteur déterminant pour l'avenir du pays, sont particulièrement bien placés pour juger des méfaits de cette politique.

Leurs conditions de vie et de travail n'ont cessé de se dégrader au cours de l'année écoulée, parallèlement aux difficultés croissantes de fonctionnement de leurs laboratoires.

Dans certains secteurs de la recherche c'est même le problème de la survie qui est posée avec le catastrophique budget 1975, que nos responsables qualifient eux-mêmes - ce qui est un euphémisme - de "moins mauvais possible dans la conjoncture".

Ils oublient de dire que ce "moins mauvais" tout relatif est essentiellement dû aux actions syndicales menées par tous les travailleurs scientifiques avec le soutien de l'opinion publique.

Les reculs imposés au pouvoir dans sa politique de démantèlement du secteur public de recherche, l'obtention fin Décembre de nos modifications statutaires qui apportent des améliorations importantes à nos personnels, témoignent une nouvelle fois de la nécessité irremplaçable de l'action syndicale et de son efficacité, et nous conduisent à l'optimisme pour 1975.

En adressant à nos syndiqués, à tous les personnels de la recherche et à leur famille les vœux de bonne et heureuse année du SNTRS, nous les assurons de notre volonté de contribuer plus et mieux encore à la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

Cet engagement nous conduit tout naturellement à appeler nos adhérents à renforcer l'efficacité de leur syndicat, en proposant à tous leurs camarades de travail de rejoindre ses rangs, et en participant pleinement à toutes ses activités.

Etre membre de la CGT, c'est la meilleure manière de participer pleinement à la bataille pour ses revendications, et pour que se réalise le plus rapidement possible une véritable démocratie économique et politique dans notre pays.

DEUX MOIS D'UNE INTENSE ACTIVITE POUR NOS REVENDICATIONS

LE FILM DES EVENEMENTS

Depuis la rentrée, comme tous les travailleurs, les personnels du CNRS et de l'INSERM ont ressenti directement dans leur pouvoir d'achat et le blocage de leurs revendications générales et spécifiques, les conséquences du "changement" promis en Mai 1974.

Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient participé de plus en plus nombreux aux diverses actions communes à l'ensemble des travailleurs ou spécifiques à la recherche et à certaines de nos catégories.

Le SNTRS par ses diverses initiatives unitaires, par son travail d'information des personnels, par l'activité de ses sections syndicales et de ses militants, a contribué d'une manière décisive à cette mobilisation pour les revendications, qui a été marqué par des actions importantes :

- le 17 Octobre, notre syndicat avec sa section Nationale des Retraités participaient activement à la journée d'action de la CGT pour l'amélioration des Retraites
- le 24 Octobre, 1.500 personnes manifestaient à la DCRST et au Secrétariat d'Etat aux Universités à l'initiative des syndicats du CNRS et de l'INSERM
- le 5 Novembre manifestation CGT-CFDT-FEN à Paris pour la défense du pouvoir d'achat et de l'emploi
- le 7 Novembre, s'appuyant sur la grève des postiers dont la lutte exemplaire contribue au développement d'actions multiples dans la Fonction Publique, les Fédérations CGT et CFDT appellent à la grève re-conductible à partir du 13, le SNTRS-CGT et le SGEN-CFDT consultent les personnels du CNRS et de l'INSERM et les appellent à engager l'action
- le 13 Novembre la grève de la Fonction Publique (CGT-CFDT) est largement suivie dans nos laboratoires. Des manifestations importantes ont lieu à Paris, à Lyon, Marseille, Rennes, Grenoble etc... avec la participation de groupes importants de la recherche et de l'Université (2.000 à Paris)
- le 14 Novembre, la grève est reconduite après consultation des personnels dans la plupart des secteurs de la Fonction Publique notamment dans la Recherche et l'Université. A Paris les personnels du CNRS et de l'INSERM manifestent nombreux à l'Assemblée Nationale et au Secrétariat d'Etat aux Universités
- le 19 Novembre, la grève est quasi-totale dans de nombreux laboratoires à l'occasion de la journée de grève interprofessionnelle CGT-CFDT, les personnels de la Recherche sont très nombreux dans les imposantes manifestations qui se tiennent à Paris et en Province
- le 26 Novembre, à l'initiative du SNTRS-CGT et du SGEN-CFDT les personnels du CNRS et de l'INSERM participent nombreux aux actions sur leurs revendications spécifiques et sur celles de la Fonction Publique. A Paris un meeting avec un millier de participants se tient au siège du CNRS, et se poursuit par une manifestation jusqu'au Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique
- le 12 Décembre participation de notre secteur à la journée interprofessionnelle sur l'emploi à l'appel de la CGT et de la CFDT.

S'appuyant sur cette mobilisation dont nous n'avons retracé que les étapes essentielles, notre syndicat, avec ses partenaires, a multiplié les démarches auprès des pouvoirs publics pour faire avancer nos revendications.

LES ENTREVUES IMPORTANTES IMPOSEES PAR L'ACTION

(Toutes ces entrevues ont donné lieu à des compte-rendus détaillés dans des Bulletins de liaison adressés à tous les responsables de sections du SNTRS).

- 24 Octobre avec le Chef de Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Universités pour faire le point sur l'ensemble des revendications
- le 4 Novembre avec le Délégué Général à la Recherche Scientifique et technique Mr CURIEN sur les problèmes des hors statuts
- le 13 Novembre avec notre Ministre de tutelle Mr SOISSON Secrétaire d'Etat aux Universités sur le budget de la recherche et nos diverses revendications générales et spécifiques.
- le 26 Novembre avec le DAF du CNRS sur la titularisation et sur nos divers projets de texte
- le 26 Novembre avec l'adjoint du Délégué Général à la Recherche Scientifique et technique sur la titularisation et les hors statuts.

LES RESULTATS OBTENUS

- L'augmentation d'un tiers des indemnités forfaitaires et pour travaux supplémentaires pour les agents des catégories D et les 8 et 9E avec effet au 1/5/74

- La parution au J.O. du 22/12/74 des modifications du statut des ITA qui représentent un nouveau succès important de l'action syndicale au CNRS.

Il faut rappeler que ces modifications découlent de la plateforme intersyndicale de 1968, et ont donné lieu à des actions permanentes pour empêcher les amputations du texte initial et accélérer les négociations interminables dans les Ministères.

L'accord de principe était donné en Mai 1974 sur un certain nombre de mesures positives, mais il aura fallu l'intense action des personnels dans la dernière période pour que le texte soit finalement signé et publié en quelques semaines.

Les textes du J.O., l'analyse détaillée des mesures et leurs conséquences pour le personnel en place, ont fait l'objet d'un Bulletin de liaison spécial du SNTRS adressé à tous les responsables de sections, nous rappellerons en bref les aspects essentiels :

- la prime des catégories 6 et 7B passe de 8 à 12 %
- diverses mesures améliorent les conditions de recrutement, de promotion et de déroulement de carrière des administratifs, ils accèdent notamment au niveau indiciaire des catégories A
- la reconnaissance et le classement dans le statut des professions de l'informatique
- l'augmentation des possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude pour toutes les catégories jusqu'à la 2B et 2D (du 1/9è au 1/6è)
- la création d'une hors catégorie A terminant dans les échelles lettres (indice fictif 930).

Ce sont certes, des mesures limitées qui sont loin de correspondre aux engagements du CNRS et à plus forte raison aux revendications déposées par les syndicats.

Elles n'en représentent pas moins un ensemble de mesures positives touchant plus ou moins toutes les catégories.

HORS STATUTS :

1/ en ce qui concerne l'intégration des vacataires, horaires et rédacteurs auxiliaires dans les 277 postes budgétaires créés à cet effet dans le budget 1975, la direction du CNRS a répondu positivement à nos demandes concernant les personnels intégrables à savoir :

- pas de perte de salaires,
- dispense systématique de stage
- reconnaissance de la qualification correspondant à l'emploi actuellement rempli
- pour la reconstitution de carrières et l'ancienneté, maladie, reconnaissance à 100% du temps passé dans ces fonctions dans un laboratoire public quelle que soit l'origine des crédits (publics ou privés) et à 66% du temps passé dans des fonctions similaires dans des établissements privés.

2/ lors de l'entrevue du 4 Novembre à la DGRST Mr CURIEN a pris un certain nombre d'engagements concernant les hors statut qui, s'ils ne règlent pas le problème fondamental des hors statut, c'est à dire, l'intégration sur postes budgétaires, apportent toutefois un certain nombre de garanties notamment sur l'application du droit du travail et la reconnaissance comme salariés : accord de principe sur ces problèmes qui touchent les indemnités de licenciement et pour perte d'emploi, la formation permanente, le droit syndical, les retraites, etc... Cet accord devra se concrétiser, dans des réunions techniques syndicats-DGRST.

LES NEGOCIATIONS EN COURS

- Le groupe de travail concernant l'examen de la situation des dessinateurs au CNRS a été mis en place, 2 réunions ont déjà eu lieu concernant les dessinateurs en mécanique et les cartographes ; un certain nombre d'éléments positifs ressortent de ces discussions malgré le cadre rigide dans lequel la direction du CNRS tente de les enfermer.

- des engagements ont été pris par la direction du CNRS concernant la mise en place de groupes de travail concernant

les professions manuelles - les petites catégories B - les informaticiens - les retraites

Toutefois, aucune date de réunion n'est prévue au moment où ces lignes sont écrites.

Si, grâce notamment à l'action persévérante du SNTRS et des personnels du CNRS un certain nombre de nos revendications ont pu voir le jour, l'essentiel concernant entre autre la prime à 20 %, la titularisation, la retraite restent insatisfaites. Devant l'intransigeance du pouvoir en place, mise à nue par son attitude vis à vis des travailleurs des P et T, seule l'action persévérante des personnels du CNRS permettra l'aboutissement de nos légitimes revendications.

Compte tenu de l'enjeu des luttes actuelles, quelles qu'en soient les suites immédiates, les luttes qui viennent de se dérouler ont contribué à l'élévation du niveau de conscience des travailleurs ; Ceci pèsera très lourd dans le rapport de force vis à vis du gouvernement et du patronat pour la période à venir.

Les victoires syndicales, au cours des derniers mois, ont été importantes. Ce numéro de notre BRS en témoigne. Même si elles ne sont que partielles (la satisfaction plus large de nos revendications passe par des changements fondamentaux tels que ceux contenus dans le Programme Commun), même si elles sont loin de résoudre entièrement nos problèmes, ces victoires auront cependant permis d'atténuer les efforts de l'agression du pouvoir contre notre sécurité d'emploi et contre notre niveau de vie.

Ces victoires n'ont pas été obtenues sans luttes longues, difficiles, persévérantes. A l'appel de notre Confédération, il a fallu les grandes manifestations du printemps et de l'automne pour obtenir la loi sur les licenciements et les indemnités de chômage. A l'appel de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT, il a fallu des mois et même des années de combat pour obtenir la révision des catégories C et D, B et maintenant A de la Fonction Publique. A l'appel de notre syndicat, il a fallu multiplier les actions vers le CNRS et l'INSERM, vers le Secrétariat d'Etat aux Universités, vers la Fonction Publique, vers les Finances pour obtenir la sortie au "J.O." du premier train de modifications statutaires, et aussi l'intégration des vacataires dits permanents et de certaines de hors statut jusque-là licenciables à merci. A l'appel des sections locales, il a fallu se battre pour nos cantines, pour la formation permanente, pour défendre chaque cas individuel.

A l'appel... Oui, à l'appel de notre Organisation, la CGT, et de ses structures à tous les niveaux : Confédération, UGFF-CGT, SNTRS-CGT, Sections CGT. En effet, pour rassembler les travailleurs, pour leur donner les moyens de lutter, pour les informer, pour susciter et faire converger leurs initiatives, il faut une organisation structurée. Mais une telle organisation ne vit pas de l'air du temps : elle vit par le nombre de ses adhérents - d'où la campagne de recrutement -, par le nombre et la qualité de ses militants - d'où les stages syndicaux -, par ses moyens financiers - d'où les cotisations -. Si un seul de ces 3 éléments est défaillant, il n'y a plus d'organisation, et donc plus de défense des travailleurs.

Les cotisations sont les seules ressources financières de notre organisation. Comment sont-elles utilisées ? Que devient cet argent que vous versez chaque mois ou chaque trimestre à votre collecteur ou à votre trésorier ?

Chaque fois que vous lui versez 10 F, le trésorier de votre section réserve pour la section 1 F si vous travaillez dans la Région Parisienne, 2 F si vous travaillez en Province : c'est avec cette somme que le Bureau de section que vous avez élu paie le papier qui lui permet de vous informer par ses propres tracts et par son journal de section, ainsi que les voyages des délégués que vous décidez d'envoyer au Congrès du SNTRS tous les 2 ans pour exprimer les orientations que vous avez définies en réunion de section. Sauf à Paris, le trésorier de votre section verse aussi 2 F ou 3 F à l'Union Locale et à l'Union Départementale (UL-CGT et UD-CGT) : ce sont ces 2 structures qui diffusent les informations et organisent les actions communes à l'ensemble des professions de votre ville et de votre département, en liaison avec la Confédération. Chaque fois que le Trésorier National reçoit 10 F d'une section, il réserve environ 4,50 F à la FEN-CGT, l'UGFF-CGT et à la Confédération qui coordonnent respectivement les syndicats du secteur Education Nationale, les syndicats du secteur de la Fonction Publique, et l'ensemble des syndicats toutes professions réunies. Les 5, 50 F restants sont utilisés directement par le SNTRS. 2 F sont utilisés pour le salaire des 2 employées : Jeannette et Edda ; ce sont elles qui reçoivent vos communications téléphoniques, qui tapent à la machine le BRS que vous recevez chaque mois, qui tapent, tirent et expédient le Bulletin de Liaison, les circulaires et les tracts envoyés à votre section pour vous tenir informés ; leur salaire est aligné sur celui qu'elles auraient si elles étaient agents du CNRS. 2 F sont consacrés au paiement de l'imprimeur et du routeur du BRS, à l'achat du papier et des timbres-poste. 0 F 50 est réservé au paiement du loyer de la rue de Solférino. 1 F est réservé pour payer les déplacements 2^e classe SNCF des membres du BN et du CSN qui habitent la Province, et pour les dépenses entraînées par les Congrès. Toutes ces dépenses sont supervisées par la Commission de Contrôle Financier du SNTRS élue par les délégués que vous avez envoyés au Congrès, et les comptes sont présentés à chaque Congrès.

Votre cotisation augmente chaque année comme votre salaire, ni plus ni moins (cette année cependant, conformément à la décision de notre dernier Congrès, elle tient compte de la prime de Recherche ou des heures supplémentaires). Elle représente chaque jour environ deux minutes et demi de votre salaire.

A cause de l'inflation, la situation financière de tous les syndicats, est difficile, comme la vôtre. Plus difficile même, car le prix du papier et des expéditions, qui constituent deux postes importants des dépenses syndicales, ont approximativement doublés en 1974 !

Alors, accueillez vos collecteurs et vos trésoriers de section avec le sourire ; ne tardez pas à payer vos cotisations ; ne compliquez pas leur tâche qui est ingrate et vitale pour la défense de vos propres intérêts. Sans eux, sans votre cotisation, il n'y a plus de lutte possible contre les agressions multiples et répétées à votre pouvoir d'achat et à votre sécurité d'emploi.

G. BERNET

Trésorier du SNTRS-CGT

DERNIERE MINUTE : Les discussions salariales de la Fonction Publique ont été suspendues. L'attitude de blocage du pouvoir "est une insulte aux luttes menées par les travailleurs des PTT et à celles de tout le secteur public". La reprise des discussions "est conditionnée par des propositions précises, de nature à répondre aux problèmes graves et urgents de la Fonction Publique et à l'attente des fonctionnaires et assimilés". (Communiqué commun de l'UGFF-CGT et de l'UFFA-CFDT). Il est nécessaire d'informer et de mobiliser les travailleurs.

petites catégories – professions manuelles

PETITES CATEGORIES

Que ce soit le Président de la République, les ministres et autres représentants du pouvoir, de partout on entend :

"Il faut faire quelque chose pour les petites catégories !"
Et bien, qu'est-ce qu'ils attendent ?

Le SNTRS-CGT a élaboré avec les intéressés des revendications précises pour ces catégories particulièrement dévalorisées (regroupement de toutes les catégories au-dessous de la 5B en 2 catégories maximum ; carrière minimum d'au moins 10 points par échelon).

Ces revendications ont été reprises par l'Intersyndicale Nationale et déposées à la Direction du CNRS.

Le CNRS avait accepté de discuter de ces problèmes avec les organisations syndicales. Le groupe de travail n'a toujours pas été convoqué.

La radio nous rabat les oreilles sur les bas salaires, mais le secrétaire d'Etat à la Fonction Publique refuse d'accorder les 1700 F minimum.

9B, 8B, 7B, 6B, 6D, 6Dbis, 5D avec les organisations syndicales et notamment le SNTRS-CGT, exigez du CNRS et des pouvoirs publics qu'ils accordent leurs actes à leurs paroles.



PROFESSIONS MANUELLES

L'activité du Collectif National Spécifique des Professions Manuelles s'est notamment concrétisée par une plus grande information des intéressés sur leurs problèmes et par des démarches et négociations qui ont abouti à la rédaction par le CNRS d'un projet de reclassement des professions manuelles.

Le projet de décret élaboré par le CNRS, déposé depuis Juillet 1974 au Secrétariat d'Etat aux Universités a reçu l'accord du Ministre depuis Octobre 1974 et a été transmis aux Ministères des Finances.

Ce texte, élaboré sous la pression de l'action du syndicat et notamment des catégories concernées, contient un ensemble de mesures de reclassement de ces professions permettant des possibilités de carrière jusqu'en 1Bbis.

Ces revendications sont celles qui découlent de la plateforme élaborée en 1968 par notre XI^e Congrès et qui ont été depuis précisées et mises à jour dans des propositions concrètes de la commission puis du Collectif National des Professions Manuelles du CNRS. Sans perdre de vue donc, que ce texte ne reprend pas totalement nos revendications, nous l'apprécions comme un élément positif et important, l'objectif N°1 étant d'imposer par l'action la parution des textes.

L'APPLICATION CONCRETE DES TEXTES

L'application de ces textes sera déterminante pour reclasser dans de bonnes conditions tous nos camarades manuels et leur permettre un déroulement de carrière convenable.

Le SNTRS avec son Collectif National des Professions Manuelles a dégagé les grandes lignes de son action dans ce domaine :

- examen des conditions particulières de reclassement des personnels en place, à partir d'une reconstitution de carrière découlant des nouveaux textes sans avoir à passer d'essais.
- établir la liste précise de tous les emplois du CNRS concernés par l'application des nouveaux textes.
- les essais (commission paritaire Nationale d'Essais, nature et contenu des essais etc..) venant au second plan.

Dès le début des négociations avec le CNRS, nous n'avons cessé de réclamer parallèlement aux discussions sur les textes, que des négociations sérieuses s'ouvrent rapidement dans un groupe de travail syndicats-Administration, pour examiner tous ces problèmes ; l'accord de principe a été obtenu pour que ce groupe soit constitué et réuni dès que les négociations seront avancées.

Le reclassement du personnel en place : Comment ?

Lors de sa dernière réunion, le 17/12/74, le Collectif Professions Manuelles (Région Parisienne) a examiné les mesures concrètes concernant le reclassement :

- attributions de postes supplémentaires ou transformations de postes existants
- mise en place d'une Commission Nationale Paritaire Spécifique de reclassement qui sera chargée
 - 1° de faire le recensement des personnels concernés
 - 2° de procéder au reclassement.

L'action que nous avons menée en fin d'année 1974 a permis d'accélérer la sortie de modifications statutaires limitées mais néanmoins positives.

Seule l'action persévérante des professions manuelles du CNRS permettra de faire aboutir rapidement leurs revendications.

ingénieurs - techniciens

INGENIEURS

Au CNRS et à l'INSERM, les ingénieurs sont dans les catégories A (effectifs CNRS en 1972 : 168 1A, 798 2A, 587 3A sur un total de 9054 ITA) et, pour un certain nombre en catégorie 1B, catégorie du statut pour laquelle le recrutement se fait soit sur titre d'ingénieur, soit sur diplôme type licence.

Le décret du 18 Décembre 1974 modifiant le statut concerne les ingénieurs par une mesure : la création d'une hors catégorie A comportant quatre échelons :

1er échelon	indice 625+	(équivalent au 2è échelon 1A)	indice net 550
2è	"	" 701+ (" " 3è " 1A)	indice net 600
3è	"	" 788+ (" " indice terminal de la 1A)	indice net 650
4è	"	échelle lettre A (équivalent à indice terminal maître de recherche)	

Cela ne répond qu'à une toute petite partie de nos revendications sur la revalorisation des carrières d'ingénieurs, et laisse entiers tous les autres problèmes.

Le XIVè Congrès, en mars 1974, précisait dans la plateforme revendicative :

- "harmonisation des carrières des catégories A avec les grades équivalents des chercheurs" ce qui correspond à porter les fins de carrière, respectivement à :

fin de carrière : chargé de recherche : actuellement indice 701+ (600 nets)

fin de carrière : maître de recherche : échelle lettre A, chevron 3

- "garantie d'une carrière d'ampleur suffisante au sein d'une même catégorie". Valable pour toutes les catégories, cette revendication se présente ainsi, pour les ingénieurs :

actuellement, les fins de carrière 1B (300-510 nets (314-564)+, 3A (325-525 nets (340-391), et 2A (350-625 nets) (366-625)+ sont séparées respectivement par 15 points et 25 points nets. Avoir une carrière d'ampleur 300-550 nets (314-625)+ nécessite le franchissement des deux barrages que constituent les changements de catégorie 1B-3A et 3A-2A !

La difficulté de plus en plus insurmontable des changements de catégorie rend indispensable l'institution d'une carrière minimum garantie, INDEPENDANTE des aléas des promotions.

Les catégories A de notre statut, ainsi que les catégories 1B et 1D appartiennent à la catégorie A de la Fonction Publique et à ce titre, sont concernées par la réforme de cette catégorie A, mise à l'étude en novembre 1974, à la suite des réformes intervenues pour les catégories C et D puis B de la Fonction Publique.

Les conditions de cet examen des carrières de la catégorie A sont telles (exclusion de la CGT et de la CFDT des discussions, examen des seuls débuts de carrière A) que nous pouvons craindre une "réformette" insuffisante et abusivement étalée dans le temps, comme les deux précédentes.

Les revendications de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT, pour la catégorie A sont globalement :

- augmentation indiciaire de 40 points nets
- réforme d'ensemble de la structure de la carrière des corps de la catégorie A, avec, notamment, mise en place d'une carrière minimum garantie d'ampleur indiciaire 320-550 nets (337-625 + indice grille de salaires au 1-1-75.)

Ces revendications se rapportent à toutes nos catégories d'ingénieurs

Il est important de noter que le décret du 18 décembre 1974 définit pour la catégorie 1D (1er groupe) appartenant à la catégorie A de la Fonction Publique une carrière dont l'ampleur se rapproche de la carrière minimum réclamée par l'UCFF puisque l'indice terminal de la 1D (1er groupe) est porté à 540 nets (609)+, ce qui amène la fin de ce premier groupe 1D à un indice supérieur à l'avant dernier échelon (le 8è) de la catégorie 2A et au-dessus du 1er échelon de la catégorie 1A.

Le 2è groupe de la catégorie 1D a un indice terminal de 570 nets (655)+, supérieur à l'indice terminal de la 2A et à l'indice du 2è échelon de la 1A ainsi qu'à l'indice du 1er échelon de la hors catégorie A.

Les revendications indiciaires pour les agents classés en 1B, 3A, 2A et 1A sont donc plus que jamais fondées et s'appuieront de plus, désormais, sur les dispositions récemment obtenues pour les 1D.

Le SNTRS préconise avec son Collectif National Ingénieurs d'exiger des directions du CNRS et de l'INSERM l'ouverture immédiate de discussions sur les rémunérations et les carrières des ingénieurs.



TECHNICIENS

En 1968, à partir de l'étude détaillée des déclassements des diverses catégories de personnel le SNTRS élaborait un ensemble de propositions concernant les techniciens.

Repris par l'intersyndicale des ITA puis traduit en partie dans un projet du CNRS sérieusement amputé dans les ministères, ce texte est aujourd'hui paru.

La constatation que l'on peut faire c'est qu'il ne comporte que deux mesures très limitées concernant les techniciens : la reconnaissance des professions de l'informatique, et le passage du 1/9 au 1/6è pour les inscriptions sur la liste d'aptitude pour les catégories de 5 à 2B.

Parallèlement l'action du SNTRS pour que soient systématiquement appliquées les réformes catégorielles (suite, en bas de la page 7) →

administratifs

Notre syndicat a toujours estimé qu'il fallait mener des actions importantes contre la discrimination dont étaient victimes les administratifs.

C'est la raison qui a conduit le SNTRS-CGT à faire de la défense des administratifs un des objectifs prioritaires, afin que ceux-ci puissent bénéficier du même déroulement de carrière, des mêmes grilles indiciaires, des mêmes primes que les techniciens.

Par notre lutte, celles de tous les travailleurs du CNRS nous sommes arrivés, à faire améliorer le mini projet proposé par le CNRS en réponse à nos revendications et, à la suite des actions de grande ampleur menées surtout durant le dernier trimestre 1974, à faire sortir un texte dont les administratifs sont les principaux bénéficiaires. Que l'on en juge :

— Indemnités pour travaux supplémentaires

Les indemnités pour heures supplémentaires et les indemnités forfaitaires ont été augmentées du 1/3. Chaque administrative qui a pour la fin de l'année touché cette prime, s'est réjouie d'une telle mesure.

Cependant cette prime ne représente encore que 7 à 9 % du salaire semestriel. La plus basse du CNRS ! De plus la direction du CNRS impose que cette prime soit modulable pour 10 % des personnels.

AUSI LE SNTRS-CGT APPELLE LES ADMINISTRATIFS A LUTTER POUR OBTENIR LA PRIME A 20 % SANS MODULATION.

— Alignement de la 3D sur la 3B

Cette mesure met fin au déclassement des secrétaires rédacteurs par rapport aux 3B. Le tableau ci-dessous est à cet égard significatif.

échelon	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
gain indiciaire	0	+ 3	+ 8	+ 8	+ 13	+11	+12	+12	+11	+ 7	+11	0
rappel au 1/7/74	0	148F	395F	395F	641F	543F	593F	593F	543F	346F	543F	0

— Allongement de la 1D et création de la 1D 2è groupe

Cette mesure se traduit par

- un allongement de la 1D 1er groupe (287-610) qui la fait terminer au-dessus de l'avant dernier échelon de la 2A
- création de la 1D 2è groupe (386-655). Cette catégorie commence au 2è échelon de la 2A pour terminer au-dessus du 2è échelon de la 1A.

— Ouverture de la 2D au recrutement

Ce qui doit permettre d'y accéder par concours, en commission paritaire, en commission de dérogation, sur titre.

— Augmentation des possibilités d'avancement

1/6è au lieu du 1/9è pour les commissions paritaires
10 % au lieu de 5 % pour les commissions de dérogations.

Ces mesures doivent améliorer les déroulements de carrière, cependant elles sont insuffisantes.

AVEC LE SNTRS-CGT LES ADMINISTRATIFS EXIGENT UN VERITABLE DEROULEMENT DE CARRIERE AVEC

- UN TEMPS DANS CHAQUE ECHELON EGAL AUX B (1 an 1 an 1/2 1 AN 1/2..)
- UNE SEULE CATEGORIE AU-DESSOUS DE LA 4D AU LIEU DE 5D 6D ET 6Dbis
- UNE PLUS GRANDE AMPLITUDE DE CHAQUE CATEGORIE (CE QUI SOUS ENTEND UN PLUS GRAND NOMBRE DE POINTS ENTRE 2 ECHELONS)
- UNE APPLICATION VERITABLE DU PLAN MASSELIN POUR LA 4D AFIN QUE CETTE CATEGORIE AIT LES INDICES DE LA 5B

de la Fonction Publique a conduit à obtenir la revalorisation de nos catégories 3B, 2B et 1Bbis.

Le Collectif National Spécifique SNTRS des Techniciens mis en place au lendemain du XIVè Congrès avec l'objectif de définir les revendications précises des techniciens, et de les traduire dans des propositions, devait faire le constat à la fois de la complexité de corps au CNRS et globalement de l'importance de son déclassement global.

Tout en mettant en place une étude sur les diverses professions composant ce corps au CNRS et à l'INSERM, le Collectif prenait des initiatives pour développer sans tarder l'action de certaines catégories sur la base de notre plateforme revendicative de 1974, et des amputations apportées au projet de modifications statutaires.

C'est ainsi que s'engageait cet été une importante action des dessinateurs qui devait déboucher sur des négociations avec la Direction du CNRS qui se poursuivent actuellement.

D'autres initiatives étant prises dans nos sections pour les informations à partir des documents élaborés par le SNTRS pour la meilleure application possible du projet de décret.

TABLEAU DES SALAIRES au 1^{er} JANVIER 1975

GRILLE B.R.S. N° 162

Cette grille annule la grille du B.R.S. N° 161

édité par le **SNTRS-CGT**

Dans ce tableau vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1^{er} Janvier 1975.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la Région Parisienne: traitement principal (TP) sur la base annuelle de 9.078 F au 1^{er} Décembre 1974 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (13 % du traitement principal).

POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants :

Zones 2° 3° - 4° - 5° - 6°
(11 %) (9,5 %)
Coefficients à appliquer.. 0,9823 0,9602

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale l'IRCANTEC et le capital décès, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la Région Parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

	1 ^{er} échelon	2 ^e échelon	3 ^e échelon	4 ^e échelon	5 ^e échelon	6 ^e échelon	7 ^e échelon	8 ^e échelon	9 ^e échelon	10 ^e échelon	11 ^e échelon	12 ^e échelon
	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire
OA	625. 5342,82	701. 5992,48	788. 6736,20	A1 7385,88	A2 7710,68	A3 8035,54						
1A	549. 4693,07	625. 5342,82	701. 5992,48	750. 6411,33	788. 6736,20							
2A	366. 3128,68	393. 3359,58	420. 3590,38	446. 3812,62	473. 4043,42	511. 4368,29	549. 4693,07	586. 5009,38	625. 5342,82			
3A	340. 2906,45	359. 3068,88	382. 3265,50	404. 3453,56	423. 3616,00	446. 3812,62	469. 4009,24	495. 4231,46	525. 4487,97	556. 4752,96	586. 5009,38	
1Ebis	314. 2684,21	339. 2897,88	357. 3051,74	377. 3222,76	401. 3427,94	426. 3641,60	449. 3838,22	467. 3992,09	496. 4240,04			
1B	314. 2684,21	337. 2880,83	355. 3034,70	373. 3188,57	397. 3393,76	420. 3590,38	443. 3787,00	461. 3940,87	488. 4171,67	518. 4428,08	541. 4624,70	564. 4821,32
2B	259. 2214,04	275. 2350,86	294. 2513,21	309. 2641,46	324. 2769,72	340. 2906,45	353. 3017,56	369. 3154,39	383. 3274,07	407. 3479,16	430. 3675,78	453. 3872,40
3B	233. 1991,80	242. 2068,74	258. 2205,47	268. 2290,97	284. 2427,80	297. 2538,91	313. 2675,64	332. 2838,08	347. 2966,34	357. 3051,74	376. 3214,18	383. 3274,07
4B	223. 1906,31	232. 1983,24	239. 2043,04	248. 2119,97	257. 2196,90	266. 2273,84	277. 2367,91	284. 2427,80	292. 2496,17	303. 2590,14	310. 2650,03	
5B	213. 1820,80	223. 1906,31	233. 1991,80	242. 2068,74	252. 2154,24	262. 2239,66	272. 2325,15	280. 2393,52	288. 2461,98	296. 2530,35		
6B	195. 1666,93	203. 1735,29	210. 1795,18	217. 1854,98	224. 1914,87	231. 1974,67	237. 2025,98	243. 2077,31	249. 2128,53	255. 2179,86		
7B	188. 1607,14	196. 1675,50	203. 1735,29	210. 1795,18	217. 1854,98	224. 1914,87	229. 1957,62	235. 2008,35	242. 2068,74	248. 2119,97		
8B	176. 1504,49	181. 1547,25	187. 1598,56	192. 1632,74	196. 1675,50	200. 1709,69	204. 1743,87	208. 1778,05	214. 1829,36			
9B	152. 1299,39	167. 1427,56	172. 1470,31	174. 1487,45	176. 1504,49	178. 1521,63	180. 1538,67	182. 1555,81	184. 1572,96	* 13 ^e échelon 1 ^{er} Groupe : 609. 5206,00		
1D ^{2gr}	355. 3034,70	386. 3299,69	420. 3590,38	454. 3880,98	488. 4171,67	534. 4564,91	579. 4949,58	625. 5342,82	655. 5599,24			*
1D ^{1gr}	287. 2453,41	314. 2684,21	337. 2880,83	355. 3034,70	373. 3188,57	397. 3393,76	420. 3590,38	443. 3787,00	461. 3940,87	488. 4171,67	518. 4428,08	564. 4821,32
2D	255. 2179,86	273. 2333,73	297. 2538,91	320. 2735,53	343. 2932,15	361. 3086,03	383. 3274,07	407. 3479,16	430. 3675,78	453. 3872,40		
3D	233. 1991,80	242. 2068,74	258. 2205,47	268. 2290,97	284. 2427,80	297. 2538,91	313. 2675,64	332. 2838,08	347. 2966,34	357. 3051,74	376. 3214,18	383. 3274,07
4D	211. 1803,76	218. 1863,55	224. 1914,87	230. 1966,09	235. 2008,35	242. 2068,74	248. 2119,53	254. 2171,29	260. 2222,60	265. 2265,36	271. 2316,59	276. 2359,33
5D	203. 1735,29	210. 1795,18	216. 1846,42	222. 1897,73	228. 1949,05	234. 2000,38	241. 2060,17	247. 2111,49	253. 2162,71	258. 2205,47	263. 2248,22	268. 2290,97
6Dbis	193. 1649,89	200. 1709,69	206. 1761,00	211. 1803,76	216. 1846,42	221. 1889,16	226. 1931,91	231. 1974,67	236. 2017,42	239. 2043,04	243. 2077,31	
6D	183. 1564,38	187. 1598,56	192. 1632,74	197. 1684,07	202. 1726,82	207. 1773,47	212. 1812,23	217. 1854,98	222. 1897,73	227. 1940,49		

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 2,5 % jusqu'au plafond (2.750 F) + 1 % sur totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) - Vieillesse : 3 % jusqu'au plafond (2.750 F)

I R C A N T E C : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (2.750 F) : au-dessus de 2.750 F 2,55 % de (S. Br + Pr ou HS - A)

Capital-décès : 0,15 % de (S. Br + Pr ou HS)

M G E N (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1^{er} Janvier 1973

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale

Augmentation par rapport à la grille du BRS N° 161

- au 1-12-74 : 2,5 % du salaire de Janvier 1974
- au 1-1-75 : augmentation de 3 points d'indice
- application des décrets et arrêtés du 18-12-1974

S. Br = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)

P. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires

S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = Traitement principal